

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Covid-19: les sénateurs peu convaincus de la stratégie gouvernementale

**C'EST** le sentiment qui ressort des multiples interrogations soulevées par les élus au palais Omar Bongo Ondimba, hier, lors de l'interpellation du gouvernement.

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**C**ONDUIT par le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, le gouvernement était face aux sénateurs hier en après-midi. Au centre de cette interpellation : les préoccupations émises par le Sénat quant à la riposte du gouvernement contre le Covid-19.

De fait, l'institution dirigée par Lucie Milebou Aubusson Mbousou reste peu convaincue de la pertinence de la stratégie mise en place par l'équipe gouvernementale. La preuve réside dans les différentes préoccupations relevées par les trois commissions constituées à cet effet par les sénateurs. Il s'agit, notamment, des commissions économie et santé ; scientifique et technique et sécurité, défense et affaires étrangères. De manière générale, toutes ces entités ont, entre autres, demandé au gouvernement "s'il existe une véritable cohésion entre le Copil et ses démembrements ? Pourquoi n'existe-t-il pas une cellule psychologique nécessaire à apaiser les angoisses des populations devant cette inconnue ? Quel est le protocole thérapeutique utilisé ? Où en est-on avec la production des masques grand public homologués à distribuer gratuitement aux populations ?". En outre, conscients des mesures barrières édictées par le gouvernement et

qui devraient être respectées par tous, les sénateurs n'ont pas manqué d'exprimer leur désolation quant à la violation de certaines de ces dispositions.

En clair, Lucie Milebou Aubusson Mbousou et ses collègues ont voulu savoir "quelles sont les indications prescrites au plan sécuritaire pour ce qui est des enterrements ? On observe un non-respect des mesures barrières avec le cas d'Alexis Ndouna, qui a autorisé cela, lorsqu'on sait que les lois s'appliquent à tous ? Quelles mesures pour protéger l'intérieur du pays au moment où Franceville enregistre son premier cas ?"

En somme, ce sont là, autant de questionnements qui ont reflété l'inquiétude des sénateurs face à la stratégie adoptée par Julien Nkoghe Bekale et son équipe pour riposter contre l'ennemi invisible.

Pour sa part, le chef de l'administration gabonaise a usé d'un langage de vérité en faisant un aveu : "On n'a pas honte de dire qu'on s'est trompé. Se tromper n'est pas une honte. On a eu une mauvaise approche."

Et de rassurer : "Aucune oeuvre humaine n'est parfaite, nous avons eu certainement un problème de communication. Nous allons corriger".

Soulignons que cet après-midi, le chef du gouvernement et son équipe seront face aux députés.



Le Premier ministre lors de l'interpellation du gouvernement au Sénat.



**TOTAL GABON**

Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 76 500 000 dollars US

Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République gabonaise)  
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

**AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 29 MAI 2020**

Les actionnaires de la société Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le **29 mai 2020 à 10 heures, dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, à Libreville (Gabon)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019 et Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers 2019 et sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2019 et des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat 2019 ;
- Révocation du mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation de trois administrateurs ;
- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs ;
- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège de Total Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les quinze jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

Les actionnaires désirant se faire représenter devront déposer, en sus du document précédent, leur pouvoir auprès de la représentation de la Société à Libreville (Immeuble Total Gabon - Division Gouvernance) ou auprès de BNP Paribas Securities Services, trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions prévues par les statuts. Un formulaire de vote par correspondance sera adressé par la Société à tout actionnaire qui en fait la demande et qui justifie de sa qualité d'actionnaire comme indiqué ci-dessus.

Pour les actionnaires qui ne pourront pas se rendre au Gabon à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire, notamment ceux résidant en France, un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions ainsi que la présentation faite en séance seront mis en ligne sur le site internet de Total Gabon après l'Assemblée générale.

Cette annonce est complémentaire de l'annonce légale faite en France dans le journal la Gazette du Palais.

Le Conseil d'administration.